

Direction générale des FINANCES PUBLIQUES

Direction des Finances publiques en Polynésie française .: dfip987.fondsdesolidarite@dgfip.finances.gouv.fr

### Comment déposer une demande d'aide exceptionnelle d'un montant maximum de 178 998 Francs CFP du Fonds de solidarité au titre de la crise sanitaire COVID 19 ?

La procédure décrite s'applique aux commerçants, artisans, professions libérales et autres agents économiques, quel que soit leur statut (société, entrepreneur individuel, association, etc.) et leur régime fiscal et social, répondant aux conditions d'obtention de cette aide.

Si vous êtes gérant ou tiers agissant pour le compte de votre client, vous pouvez également procéder à cette demande.

# Une procédure basée sur un formulaire à compléter en ligne sur le site impots.gouv.fr

Attention : une seule demande par entreprise (quelque soit le nombre d'établissements) sera acceptée.Vérifiez vos données avant de valider.

### CONSEILS POUR REMPLIR VOTRE FORMULAIRE

- Le formulaire rempli par vos soins sera envoyé automatiquement au service compétent pour le règlement.
- Toutes les rubriques doivent être complétées.
- Pour changer de rubrique à compléter, utiliser la souris ou tabulation et non pas la touche "Entrer" qui validerait le formulaire en l'état avec source d'erreurs.
- Faites la saisie sans vous interrompre (un temps/arrêt de saisie trop important pourrait provoquer un "time out" source d'erreurs).
- Le numéro de téléphone doit comporter au moins 10 chiffres, donc s'il est polynésien, ajouter l'indicatif 689 au début.
- Le code postal est rempli automatiquement après sélection de la commune dans la liste déroulante. Attention, si vous avez validé le formulaire et qu'il y a des erreurs, il convient de sélectionner à nouveau la commune pour refaire apparaître le code postal.
- L'IBAN ne doit pas comporter d'espaces.
- Le numéro TAHITI comporte 6 caractères + 3 pour le numéro d'établissement. Si vous n'avez qu'un seul établissement, son numéro est 001.

### Accéder au formulaire en 2 étapes

### 1°) À partir de votre navigateur (Mozilla Firefox recommandé), connectez-vous à « impots.gouv.fr » et cliquez sur « Accès au formulaire dédié».

#### Cas particulier

Résidents de Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy : Accès au formulaire dédié

## OU cliquez directement sur le lien ci-dessous ou recopiez-le dans la barre d'adresse de votre navigateur https://formulaires.impots.gouv.fr/formulaire/

2°) Puis cliquez sur « Effectuer une demande d'aide » puis sur « Valider ma demande».



Demande d'aide relative au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du virus Covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation

#### Bienvenue

Ce site vous permet d'effectuer une demande en ligne d'aide relative au fonds de solidarité à destination des entreprises situées en outre-mer particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du virus covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation. Ce fonds est financé par l'État, les Régions et les Collectivités d'outre-mer.



### La saisie de la demande en 6 rubriques

### 1°) Les conditions de dépôt

Cochez la case relative aux conditions de dépôt pour valider l'éligibilité de votre entreprise et indiquez le nombre de salarié(s) de l'entreprise (de 0 à 10).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberel Agaited Fraternité	formulaires.impots.gouv.fr					
Fonds de solidarit	té Covid19 entreprises françaises hors métropole et DOM					
Conditions de dépôt						
* Je certifie en ta	int que demandeur que mon entreprise remplit les conditions suivantes :					
1. Elle a débuté se	on activité avant le 1er mars 2020 ;					
2. Elle n'a pas dép	2. Elle n'a pas déposé de déclaration de cessation de paiement au 1er mars 2020 ;					
3. Son effectif est	inférieur ou égal à dix salariés. Ce seuil est calculé selon les modalités prévues par le I de l'article L. 130-1 du code de la sécurité sociale ;					
* Nombre de s	* Nombre de salariés en CDD ou CDI :					
<ol> <li>Le montant de</li></ol>	son chiffre d'affaire. Jos taxes ou de ses recettes hors taxes constaté lors du dennier exercice clos est inférieur à 120 000 000 francs CFP					
ou 1 000 000 e	suros. Pour les entryphises n'ayant pas encore clos d'exercice, le chiffre d'affaires mensuel moyen sur la période comprise entre la date de					
création de l'en	treprise et le 29 février 2020 doit être inférieur à 10 000 000 francs CFP ou 83 333 euros ;					
5. Son bénéfice i	mposa Ve augmenté le cas échéant des sommes versées au dirigeant, au titre de l'activité exercée, n'excède pas 7 200 000 francs CFP ou					
60 000 euros a	u titre du dernier exercice clos. Pour les entreprises n'ayant pas encore clos un exercice, le bénéfice imposable augmenté le cas échéant					
des sommes ve	ersées au dirigeant est établi, sous leur responsabilité, à la date du 29 février 2020, sur leur durée d'exploitation et ramené sur douze mois ;					
6. Pour les persor	nnes physiques ou, pour les personnes morales, le dirigeant majoritaire, n'est pas titulaire, au 1er mars 2020, d'un contrat de travail à temps					
complet ou d'i	une pension de vieillesse et n'a pas bénéficié, au cours de la période comprise entre le 1er mars 2020 et le 31 mars 2020, d'indemnités					
journalières de	sécurité sociale d'un montant supérieur à 96 000 francs CFP ou 800 euros ;					
7. Elle n'est pas co	ontrôlée par une société commerciale au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ;					
8. Lorsqu'elle con	trôle une ou plusieurs sociétés commerciales au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, la somme des salariés, des chiffres					
d'affaires, et de	s bénéfices des entités liées respectent les seuils fixés aux 3°, 4° et 5°.					
Les entreprises	exerçant des activités dans le domaine de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles ne peuvent céder, en tout					
ou partie, à des	s producteurs primaires les aides prévues aux articles 3 et 4.					
Par ailleurs, la r	notion de chiffre d'affaires présente dans ce formulaire s'entend comme le chiffre d'affaires hors taxes ou, lorsque l'entreprise relève de la					
catégorie des b	vénéfices non commerclaux, comme les recettes nettes hors taxes.					

### 2°) Saisissez vos coordonnées

Indiquez vos coordonnées de contact et saisissez votre qualité (entrepreneur individuel, gérant de la société, expert-comptable, salarié de l'expert comptable, autres, etc.).

Coordonnées du deman * NOM :	leur		
* Prénom :			
* Qualité :	~		
* Téléphone :			
* Courriel :			
Confirmation du courriel	:		

### 3°) Saisissez les coordonnées de l'entreprise

Cliquez sur « Polynésie française ».

Les autres données (adresse, raison sociale, etc.) s'afficheront automatiquement en ligne.



#### 4°) Précisez la période concernée par votre demande

Vous ne pouvez déposer qu'une seule demande pour le mois de mars 2020.

<ul> <li>Veuillez indiquer la période concernée p</li> </ul>	ar votre de	mande *
Entre le 01/03/2020 et le 31/03/2020	-	

### 5°) Le calcul de l'aide

Cliquez sur le bouton correspondant à votre situation.

Pour les entreprises fermées au public par décision administrative, celle-ci doivent cocher le "bouton 1". Cela concerne la très grande majorité des entreprises en Polynésie française. Pour les autres entreprises, il convient de s'assurer que la baisse du chiffre d'affaires soit au moins de 50% en cochant le second bouton.

Calcul de votre aide
Mon entreprise fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public durant la période
Mon entreprise a subi une perte de chiffre d'affaires supérieure ou égale à 50 % sur la période par rapport au chiffre d'affaires de référence

Indiquez vos chiffres d'affaires 2019 et 2020 pour la période concernée. Si vous remplissez les conditions, vous pourrez recevoir jusqu'à 178 998 Francs CFP d'aide. Les services de la Direction des finances publiques sont susceptibles de vous contacter par courriel (exclusivement) pour la finalisation de la demande.

Si vous avez au moins 1 salarié et que vous avez bénéficié de la présente aide, vous pouvez également solliciter une aide versée par le Pays.

Chiffre d'affaires de la période concernée en 20 mensuelle du chiffre d'affaires entre la création de l'ent 2020 pour les entreprises créées après le 1er mars personnes physiques ayant bénéficié d'un congé pour travail ou maternité durant la période comprise entre le mars 2019, ou pour les personnes morales dont le dirig tel congé pendant cette période, le chiffre d'affaires m période comprise entre le 1er avril 2019 et le 29 février décimale]	19 (ou la moyenne reprise et le 29 février 2019 ou, pour les maladie, accident du Ier mars 2019 et le 31 eant a bénéficié d'un ensuel moyen sur la 2020) [montant san	300000	francs CFP	
* Chiffre d'affaires de la période en 2020 [montant sans d	décimale]	100000	francs CFP	
Votre déclaration montre une diminution de Sous réserve des contrôles de l'administration, votre aidr	e sera de 178998 francs	66.7 % de	votre chiffre d'affaires.	

Si votre entreprise est éligible à l'aide et que vous avez au moins un salarié alors vous pouvez bénéficié d'une aide complémentaire. Les Collectivités d'outremer se mobilisent pour soutenir les entreprises en grande difficulté en leur octroyant une aide complémentaire de 238 663 franc CFP (2000 euros) lorsqu'elles te trouvent, au jour de la demande, dans l'impossibilité de régler leurs créances exigibles dans les trente jours suivants, qu'elles se sont vues refuser un prêt de résorerie d'un montant raisonnable par une banque dont elles étaient clientes au 1er mars 2020 et qu'elles emploient, au 1er mars 2020 au moins un salarié à Jurée indéterminée ou déterminée. Pour bénéficier de cette aide, il faut avoir bénéficié de l'aide octroyée par l'État au titre de cette présente demande.

### 6°) Précisez les coordonnées bancaires de l'entreprise

Indiquez ici le compte bancaire **SANS ESPACE** de votre entreprise pour le versement (RIB utilisé dans les relations avec la CPS).

Titulaire du compte de l'entreprise :     IBAN :	La direction locale pourra être amenée à demander, da	is le cadre de ses contrôles, des pièces justificatives pour vérifier et valider les coordonnées bancair a soit versée deit être selvi de vetre entreprise et pap selvi du divinezet ou d'un associé
* Titulaire du compte de l'entreprise :	e compte bancaire sur lequer vous souriaitez que raid	e soit versee doit eue celui de votre entreprise et non celui du dingeant ou d'un associe.
* IBAN :	' Titulaire du compte de l'entreprise :	
	BAN :	

Enfin, finalisez la demande par la déclaration sur l'honneur de l'exactitude des informations saisies et cochez également « je confirme ne pas être un robot ».

Déclarations
Le * Je certifie sur l'honneur que mon entreprise remplit les conditions pour bénéficier de cette aide et l'exactitude des informations déclarées, ainsi que
, l'absence de dette fiscale ou sociale impayée au 31 décembre 2019, à l'exception de celles bénéficiant d'un plan de règlement.
Cette condition ne concerne pas les entreprises ayant par ailleurs sollicité des mesures d'étalement accordées dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19.
L'article 441-6 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende le fait de fournir une déclaration mensongère en vue
d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu. Si vous
avez une question pour remplir le présent document, veuillez consulter le site impots.gouv.fr et sa foire aux questions dédiée, ou bien contacter votre expert
comptable. Vous pouvez également contacter votre service des impôts des entreprises qui est en charge de votre dossier fiscal.
Je confirme ne pas être un robot

Après une dernière vérification, validez l'envoi du formulaire. Attention, les corrections ne seront plus possibles ensuite.



/

Suite à la création de votre demande, un accusé de réception vous sera automatiquement transmis.

### Le suivi de votre demande

Vous pouvez suivre le traitement de votre demande en vous connectant de la même manière et en choisissant « Consulter l'avancement de ma demande ».

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Egalité Francemité	formulaires.impots.go	uv.fr		
Demande d'aide financières et soc	relative au fonds de solidarité à iales de la propagation du virus C	destination des entreprise ovid-19 et des mesures pris	es particulièrement touchées par le ses pour limiter cette propagation	es conséquences économiques,
Bienvenu Ce site vous per particulièrement limiter cette prop	Je met d'effectuer une demande en l touchées par les conséquences écor agation. Ce fonds est financé par l'Ét	ligne d'aide relative au fon nomiques, financières et soc tat, les Régions et les Collect	ds de solidarité à destination des er iales de la propagation du virus covic vités d'outre-mer.	ntreprises situées en outre-mer d-19 et des mesures prises pour
			Ľ⊋	
Je souhaite				
○ Effectuer une de	emande d'aide			
O Consulter l'avan	cement de ma demande			
				Valider ma demande
	© Direction	n générale des Finances publ	iques - Mentions legales	
Fonds de solidarité Co	wid19 entreprises françaises hors métropo	le et DOM		
Demande de consultat	ion de l'état de votre demande			
Vous avez déposé une d'avancement.	demande d'aide relative au fonds de solida	arité à destination des entreprises sit	uées en outre-mer et souhaitez connaître son	état
* Numéro de référence	de votre dossier : COM-			
* Nom demandeur :				
* Période concernée :	entre le 1er mars 2020 et le 31 mars 2020 🗸	•		
* Courriel du demande	ur (celui que vous avez fourni lors de la dem	ande) :		
Je confirme ne pas	s être un robot			
·			Valider ma dem. Annuler ma dem.	ande